

013/002

L'AN DEUX MILLE TREIZE
LE 9 JANVIER à 18 heures

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS.

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Bernard DOAT, Martine PALMIERO, Danielle CONDO, Germinal GRINO, Marie Françoise JOURNES, Dominique DUASO-ORTAS

Excusés : Michèle RIEUX, Paulette VERGNES a donné pouvoir à Yvette PAZ, Josette BLANC a donné pouvoir à Marie Françoise JOURNES, Betty FOURNIER,

Absents : Mohamed EDDAH, Jean-Marie BIRBES. Joseph POMAR

CREATIONS DE POSTES D'AGENT SOCIAL 1^{er} CLASSE ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame Danièle BORDAIS, Vice-Présidente du C.C.A.S., propose la création de 2 postes d'Agent Social Territorial 1^{ère} classe.

Sur proposition de la Vice-Présidente,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE la création, à compter du **1^{er} janvier 2013**, de 2 postes d'Agent Social Territorial 1^{ère} classe à temps complet et temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures et 16 heures hebdomadaires, Catégorie C, cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux, Filière Sanitaire et Sociale.

Ces emplois seront pourvus par la nomination d'Agents Sociaux Territoriaux actuellement Agents Sociaux titulaires au C.C.A.S.

DECIDE la suppression à compter du 1^{er} janvier 2013 de 2 emplois d'Agent Social Territorial 2^{ème} classe, à temps complet et à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, et 16 heures, Catégorie C, cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux, Filière Sanitaire et Sociale.

CHARGE la Présidente et la Vice-Présidente de l'exécution de la présente délibération et de la procédure de nomination des 2 Agents Sociaux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.

Publié le 15 janvier 2013.
Transmis en Préfecture.

La Présidente,
Michèle RIEUX.